



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-de-Calais - juillet 2021

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violences d'Etat perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

| | | | |
|---|---|---|--|
|  | Au moins 94 expulsions de lieux de vie informels. |  | Au moins 485 tentes et 531 bâches saisies. |
|  | Au moins 9 arrestations lors des expulsions. |  | Au moins 127 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s ** |
|  | Au moins 286 couvertures et 180 duvets saisis. |  | Au moins 17 vélos saisis. |
|  | Au moins 97 sac à dos saisis. |  | Au moins 84 matelas saisis. |
|  | Des vêtements ont été saisis au moins 10 fois. | | |

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

HRO a enregistré une augmentation des opérations de démantèlement depuis le 10 juillet 2020, parallèlement à la nomination de Gérard Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur. Le 9 juillet 2021, HRO a enregistré une opération de démantèlement à grande échelle, pendant laquelle les habitant.e.s ont été forcé.e.s à monter dans des bus et emmené.e.s dans des centres hors de Calais. Toutes les affaires personnelles ont été saisies : le 9 juillet 2021, 29 tentes et 62 sac à dos remplis d'effets personnels ont été saisis.



Des gendarmes ont dit à des personnes exilées au cours d'une expulsion : « Il faut aller plus vite, aller, parce que vous nous dérangez » (04/07). Des gendarmes ont fortement poussé des personnes exilées pour les escorter hors du terrain expulsable en disant "hop, hop, hop" et en ajoutant, "ça, c'est quelque chose qu'ils comprennent" sans qu'un.e interprète ne soit présent.e (26/07). Un gendarme a arraché une tente des mains de son propriétaire le 26/07. Des CRS (refusant de présenter leur RIO) ont blessé une personne exilée en la frappant avec une matraque sur sa jambe déjà blessée (30/07). Des CRS ont utilisé des grenades de gaz lacrymogène au moins à 2 reprises (16/07 et 28/07).



Les observateur.trice.s HRO ont vu des tentes et des bâches être lacérées par l'équipe de nettoyage à deux reprises (01/07 et 19/07).

Harcèlement des observateur.trice.s HRO :



20 tentatives d'intimidation :

3 observateur.trice.s HRO ont été poussé.e.s agressivement à plusieurs reprises (23/07 et 26/07). Un gendarme a arraché puis jeté le téléphone d'un.e observateur.trice par terre. Les observateur.trice.s ont subi des contrôles d'identité arbitraires 14 fois ; les observateur.trice.s ont été photographié.e.s et/ou filmé.e.s par des agents des forces de l'ordre avec leur téléphone professionnel et/ou personnel 14 fois ; les observateur.trice.s ont été escorté.e.s au moins 12 fois. Les gendarmes réalisant les expulsions ont eu des propos déplacés tels que "ces kassos de merde là, ils nous cassent les couilles, nous aussi on a le droit de leur casser les couilles ?" (01/07) et "Si vous filmez, c'est contrôle d'identité puis je porterai plainte, vous avez lu le texte, c'est 45 000 euros d'amende. Donc vous arrêtez de filmer" puis "je serai heureux de porter plainte pour avoir un 13e mois de salaire" (11/07).

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois de juillet 2021 alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs ; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs ; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure : les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.